



Le bulletin municipal des Champronnais

n° 37 - Avril 2012

C a b o u g e à C h a m p r o n d !

Vendredi 30 mars à 20H30,
Soirée en poèmes à la salle des fêtes

Samedi 31 mars à 20h30
Concert du Madrigal du Perche à l'église,



Dimanche 1er Avril
de 10H à 17H30 à la Salle des Fêtes
Foire aux livres

Dimanche 8 Avril
Ouverture de la pêche



Dimanche 13 mai
Randonnée Perchemin



L'équipe
de la feuille
de Chou

*Est heureuse de vous
présenter une nouvelle
édition . . .*

Responsable de
publication :
Philippe Guillemet

À la relecture des
articles :

- Céline Védie
- Sophie Prella
- Luc Liard
- Jean Jaquet
- Daniel Vidal
- Eric Legros

À la mise en page :
Céline Védie

À la reproduction et à la
distribution :

- Claudine Tison
- Jean Paul Tison
- Daniel Vidal



LE CHOU DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous venons vous présenter notre dernière édition de la Feuille de Chou.

Depuis l'Édition de la Feuille de Houx, nos projets se sont précisés notamment celui du commerce multiservices et celui de l'extension de la salle des fêtes.

Ces projets d'envergure sont encore en gestation, celui de l'extension de la salle des fêtes s'est précisé suite à la rencontre avec les représentants des associations qui utilisent le plus ce bâtiment communal. Nous nous acheminons vers la création de deux nouveaux espaces, une aire de rangement et une nouvelle salle d'environ 100 m² comportant de nouveaux sanitaires afin de rendre l'utilisation des deux salles complètement indépendante. Nous profiterons également de ces travaux pour agrandir la cuisine.

L'hiver que nous venons de passer moins rigoureux que le précédent a néanmoins connu une forte baisse des températures pendant une quinzaine de jours au mois de février, de nombreuses canalisations ou compteurs ont été endommagés chez des particuliers. Ces installations n'étaient vraisemblablement pas assez suffisamment protégées.

À la fin de cette semaine la vie associative va reprendre ses bonnes habitudes notamment avec le week-end organisé par l'association Un P'tit Air de Culture, le week-end précédent a également été animé avec le loto de l'Association des Parents d'élèves qui a été un véritable succès et le repas de Printemps de la commune animé par deux jeunes accordéonistes de l'école de Christine Lorme de Nogent le Rotrou. Ce repas a eu lieu à la Table du Perche, les différents convives ayant apprécié ce repas. La traversée de notre village étant toujours problématique, nous envisageons divers aménagements visant à une meilleure sécurité pour tous, d'abord pour les piétons et ensuite pour les usagers de la route.

À la fin de l'année précédente, nous avons observé une forte augmentation des inscriptions sur notre liste électorale. Le fait que nous ayons les élections présidentielles et législatives cette année n'est sûrement pas étranger à cette augmentation. Je ne peux que vous encourager à participer à ces élections, une forte participation étant un signal fort pour notre démocratie.

Vous trouverez dans les pages intérieures de nouvelles informations et le programme détaillé de nos manifestations à venir.

Bonne lecture

Le Maire
Eric Legros

LA FEUILLE MUNICIPALE

Le Conseil et ses commissions

Les membres du conseil municipal	Le Maire : Éric Legros 1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet 2^{ème} Adjoint : Denis Granger 3^{ème} Adjoint : Jean Taquet	Les conseillers : Marie-France Beauchet Christian Bornet Didier Guyon Claude Imhof Luc Liard Céline Védie Daniel Vidal
---	---	--

Les commissions communales

- **Bâtiments communaux :** Vice-président Jean Taquet
Marie-France Beauchet, Denis Granger, Philippe Guillemet, Daniel Vidal
- **Voirie et Réseaux :** Vice-président : Denis Granger, Luc Liard
Christian Bornet, Philippe Guillemet, Didier Guyon, Jean Taquet
- **Fêtes-Fleurissement:** Marie-France Beauchet, Philippe Guillemet,
Denis Granger, Jean Taquet, Daniel Vidal
Personnes hors conseil:
Nicole Caillard, Patricia Dumas, Claudine Tison
- **Finances: ensemble du conseil municipal**
- **Commission d'appel d'offres :** Président Eric Legros
Titulaires : Denis Granger, Philippe Guillemet, Jean Taquet
Suppléants: Marie-France Beauchet, Didier Guyon, Céline Védie
- **Urbanisme :** Vice-président Philippe Guillemet
Christian Bornet, Denis Granger, Luc Liard, Jean Taquet,
Céline Védie
- **Eau et assainissement:** Vice-président Denis Granger
Christian Bornet, Didier Guyon, Philippe Guillemet, Jean Taquet
Céline Védie
- **Centre communal d'Action Sociale:**
Éric Legros, Marie-France Beauchet, Luc Liard, Daniel Vidal
Philippe Guillemet
Personnes hors conseil:
Denise Bigeault, Brigitte Wardavoir, Nicole Caillard, Jocelyne Préhu
- **Communication :** Vice-Président Philippe Guillemet
Marie-France Beauchet, Denis Granger, Claude Imhof, Luc Liard,
Céline Védie, Daniel Vidal, Jean Taquet. Personnes hors conseil :
Patricia Dumas, Alfred Perrin, Claudine Tison, Céline Fiolet
- **Suivi de la gestion de la salle des fêtes :** Daniel Vidal

Commission communale des impôts directs

Titulaires : Védie Céline, Bigeault Bernard, Renard Dominique, Fillette Michel, Houdy Olivier, Guibert Jean Luc.

Suppléants : Dumas Patricia, Lunel Catherine, Wardavoir Brigitte, Caillard Nicole, Lorin Claude, Monthuir Bertrand.



Les commissions intercommunales

- ✓ **Syndicat Scolaire et Régie de Transport Scolaire**
Président : Eric LEGROS
Marie-France Beauchet, Eric Legros, Luc Liard, Daniel Vidal
- ✓ **Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):**
Délégués titulaires: Céline VEDIE, Philippe GUILLEMET
Délégués suppléants: Christian BORNET, Luc LIARD
- ✓ **Syndicat électrique:**
Délégué titulaire : Didier GUYON
Délégué suppléant : Denis GRANGER
- ✓ **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP):**
Délégué titulaire: Eric LEGROS
Délégué suppléant: Claude IMHOF
- ✓ **Parc Naturel Régional du Perche:**
Délégué titulaire: Claude IMHOF
Délégué suppléant: Christian BORNET
- ✓ **Interconnexion des réseaux d'eau potable:**
Titulaire : Denis Granger
Suppléant: Jean Taquet
- ✓ **Jumelage du canton de La Loupe:**
Éric LEGROS, Claude IMHOF
- ✓ **Comité de Bassin d'Emploi:**
Éric LEGROS, Daniel VIDAL
- ✓ **Centre National d'Action Sociale:**
Marie-France BEAUCHET
- ✓ **Délégué à la défense:** Philippe GUILLEMET
- ✓ **Communauté de communes des Portes du Perche :**
Délégués titulaires :
Éric LEGROS (Président de la commission Services à la Population)
Philippe Guillemet
Délégués suppléants : Céline VEDIE et Claude IMHOF
Délégué aux transports scolaires : Philippe GUILLEMET

Réunion du 22 septembre 2011

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni en session ordinaire le jeudi 22 septembre 2011 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents excusés : Mr Vidal Daniel pouvoir à Mr Taquet Jean, Mr Bornet Christian pouvoir à Mr Legros Eric

Lecture est donnée des comptes-rendus des réunions de conseils municipaux des 5 et 19 juillet 2011, qui sont approuvés à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- Mr Texier a donné son accord pour que le collecteur de drainage situé sur le lotissement soit déplacé dans son champ et Nexity accepte aussi de prendre en charge les travaux correspondants.
- Mme Nickels a débuté son contrat le 11 juillet et son travail est très satisfaisant.
- Il est demandé de relancer le Conseil Général pour qu'il nous prête un radar pédagogique
- Les manifestations estivales se sont bien déroulées, la séance de cinéma prévue en plein air a eu lieu à l'intérieur de la salle des fêtes, les conditions météorologiques n'étant pas très favorables.
- Une réunion d'expertise des silos à boues a eu lieu le 16 septembre 2011. Un compte-rendu est remis aux conseillers municipaux. Mr Legros indique au conseil qu'à l'issue de l'expertise, il faudra envisager une négociation amiable ou un jugement devant le tribunal.
- Le permis de construire de Philippe Moizan est actuellement en cours d'instruction, délai porté à 6 mois car le bâtiment accueillera du public.
- A propos du compte-rendu de la réunion de « Champrond-en-Gâtine Porte du Perche », il est précisé que le passage important de véhicules apportait des nuisances mais était une preuve de vitalité pour la commune. Il est demandé d'ajouter que la majorité des personnes présentes à cette réunion a considéré que le projet était intéressant.
- A propos de l'utilisation du captage d'alimentation en eau potable par les Sablières du Thieulin, il est demandé le compte-rendu des mesures qu'ils réaliseront.
- Au lotissement, prévoir dès maintenant d'arborer les bordures et de remplacer des arbres sur la Place du Panama

Mr le Maire propose au conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement rue de la Fontaine
- Point sur les finances de la C.D.C.
- Réunion Agenda 21
- Point sur la restauration du tableau de l'église
- Etude PNRP
- Périmètre de protection captage d'eau potable

Accord du conseil.

• DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Mr le Maire présente au conseil une déclaration préalable de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la maison située 59 Grande Rue et sollicite l'avis du conseil quant à l'intégration paysagère de ce projet. Les avis sont partagés car les dispositifs utilisant des énergies renouvelables sont actuellement soutenus par les pouvoirs publics pour une promotion du développement durable. Toutefois, il sera demandé l'avis au CAUE et au PNRP préalablement à une délibération du conseil municipal, le délai d'instruction de ce dossier sera prolongé.

• PROPOSITION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT EN C.D.D.

Mr le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation de remplacement des branchements plombs et propose au conseil municipal de recruter un agent ayant des compétences avérées en plomberie dans le cadre d'un contrat à durée déterminée. Il informe le conseil que Jérôme Granger a présenté sa démission du poste qu'il occupait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE la création d'un emploi occasionnel à compter du 19 octobre 2011 à 35 heures par semaines

- DECIDE sa rémunération

- HABILITE l'autorité territoriale à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat à durée maximale de 3 mois renouvelable une fois à titre exceptionnel)

Mr le Maire indique au conseil que deux personnes ont postulé à ce poste. En ce qui concerne le remplacement de Jérôme Granger, Mr Legros propose au conseil de se donner du temps pour recruter un agent compétent. Une déclaration de vacance de poste sera effectuée et un appel de candidatures sera lancé auprès du centre de gestion.

• FAISABILITE DU COMMERCE : PROPOSITION DE L'ARCHITECTE

Mr le Maire informe le conseil qu'il a rencontré récemment Mr Le Dorlot, qui a indiqué que dans l'hypothèse où le bâtiment actuel serait conservé, une réflexion devait être menée quant à l'accessibilité entre les deux bâtiments l'actuel et le nouveau. L'idée de création d'une station d'accueil de camping-car sur ce site est à poursuivre, notamment en ce qui concerne son financement. Il est demandé à ce que le Conseil Général soit relancé à propos de l'accès de la RD923 au commerce multiservices.

Une réunion avec l'architecte est prévue le 07/10/2011 à 20 h 30.

• TRAVAUX DE REFECTION DE LA CORNICHE DE L'EGLISE

Mr Legros fait part au conseil que l'entreprise ACROBAT avait promis d'intervenir fin juin puis à l'automne, ce qui n'a pas été fait. Mr Leleu avait également proposé le remboursement du coût des travaux de réfection. Il est précisé que le montant des travaux s'élevait à 14 950 € en 2004.

Mr le Maire propose au conseil d'établir un constat d'huissier ou d'accorder à l'entreprise un délai supplémentaire. Le conseil décide de convoquer Mr Leleu afin qu'il fixe un nouveau délai d'intervention.

• DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension du réseau d'assainissement rue de la Fontaine, qui avait fait l'objet de plusieurs devis :

- SARL FILLETTE : 22 043.00 € HT

- STAR : 27 321.85 €

- l'entreprise Grégoire n'a pas donné suite à la demande de devis

Considérant le plan de zonage approuvé le 19 juin 2003, qui prévoit que la zone de bourg relève de l'assainissement collectif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet d'extension du réseau d'assainissement rue de la Fontaine et retient l'offre de la SARL Fillette qui s'élève à 22 043.00 € HT

- sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

- définit le plan de financement prévisionnel comme suit :

* Subvention Agence de l'Eau : 5 700 €

* Participation des riverains : 5 200 €

* Autofinancement : 11 143 €

TOTAL HT : 22 043 €

La répartition de la participation des riverains fera l'objet d'une délibération ultérieure.

- **POINT SUR LES FINANCES DE LA C.D.C.**

Mr le Maire fait part au conseil que la C.D.C. des Portes du Perche a autofinancé en grande partie ses investissements ce qui a impliqué une réduction de sa trésorerie. Par conséquent, la trésorière de la Perception de La Loupe a proposé à la C.D.C. de recourir à l'emprunt pour continuer à financer les investissements.

Il indique également que la commune de Montlondon a demandé d'adhérer à la Communauté de Communes des Portes du Perche, ce qui impliquera un transfert total de la régie de transport scolaire du regroupement pédagogique à la C.D.C. (personnel et cars), l'utilisation des cars pour les sorties scolaires sera cependant moins souple.

- **AGENDA 21**

Mr Legros informe le conseil municipal que la prochaine réunion concernant la création d'un Agenda 21 sera publique et aura lieu le 28 octobre 2011 à 20 h 30.

- **POINT SUR LA RESTAURATION DU TABLEAU DE L'ÉGLISE**

Un panneau montrant l'état d'avancement des travaux de restauration du tableau de la Résurrection par Mme Legrand est présenté au conseil. Il est précisé que les compétences de Mme Legrand ont été reconnues par la DRAC. Mme Legrand a proposé que les conseillers municipaux viennent visiter son atelier, le conseil fixe la date de visite au 8 octobre.

- **PRE-ETUDE CHAMPROND-EN-GATINE PORTE DU PERCHE**

Mr le Maire informe le conseil que le PNRP disposerait d'un budget pour une mission d'étude. Il s'avère qu'un cabinet d'architecte a établi un devis s'élevant à 30 000 €, somme ne pouvant être retenue. Par conséquent, il a été décidé de reprendre ce dossier avec l'aide du CAUE pour étudier une autre action plus axée sur le paysage que l'architecture.

Par ailleurs, il est indiqué que le PNRP a créé une nouvelle commission culturelle.

- **PERIMETRE DE PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE**

La mise en place d'une clôture autour du captage d'eau potable est à prévoir. Une visite sur place aura lieu prochainement.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Une élève scolarisée au collège Brossolette de Nogent le Rotrou n'est plus autorisée à prendre le car, le Conseil Général ayant indiqué que les élèves de Champrond devaient être scolarisés au Collège de La Loupe. Toutefois, Mr le Maire a demandé à la famille de lui remettre le dossier pour qu'il intervienne auprès du Conseil Général, le dossier ne nous étant pas parvenu à ce jour...
- Des vallées ont été nettoyées récemment et le chemin situé aux abords de la station de pompage a été broyé. Il est demandé à ce que le chemin de derrière Beaurepaire soit élagué, travaux à prévoir lors d'une prochaine commande.
- Il est rappelé une demande de suppression d'un poteau électrique béton au Petit Beauvais, courrier à faire.
- Il est également rappelé qu'une seule construction de maison a été autorisée sur le terrain appartenant à Mme Nguyen aux Orgeries à cause d'une insuffisance du débit d'eau. Il est demandé à ce que le coût du renforcement de cette partie du réseau d'eau potable soit estimé par le biais d'une extension du réseau par les Bardeaux.
- Il est demandé à ce que la ligne téléphonique située entre les Maisons Rouges et le Grand Bois Landry soit enfouie.
- Le comité des fêtes organise son premier Loto le samedi 8 octobre

- Suite à une dégradation de l'enduit du mur du cimetière, Mr Legros propose que le chantier d'insertion prévu en 2012 mette en oeuvre la réfection de l'enduit du mur du cimetière plutôt que la fin de l'enduit du mur de l'école, travaux moins urgents. Accord du conseil. Une visite du cimetière par les élus sera programmée afin que des aménagements soient prévus pour rendre ce site plus accueillant.
- Les travaux de chauffage à la salle des fêtes seront terminés prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30.

Réunion du 10 novembre 2011

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 10 novembre 2011 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents excusés : Mrs GUYON Didier et LIARD Luc

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2011, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- Nexity a accepté de prendre en charge le déplacement du collecteur de drainage dans le champ de Mr Texier. Mr Texier l'autorise à condition que les travaux soient réalisés après la récolte.
- Le permis de construire de Mr Moizan a été accordé, il doit maintenant prendre contact avec la CDC pour l'acquisition d'une parcelle de terrain.
- Un groupe de travail « Finances » a été récemment mis en place à la C.D.C. pour analyser en détail le budget et notamment le poste « administration générale ».
- Quelques élus sont allés visiter l'atelier de Mme Legrand (restauratrice du tableau de Carlo Van Loo de l'église), la visite s'est révélée très intéressante, un compte-rendu a été mis en ligne sur le site de la commune. La restauration du tableau s'avance, Mme Legrand a indiqué que lors de la remise du tableau, elle expliquerait les travaux réalisés ainsi que son historique. A noter que le cadre sera à remplacer.
- Un devis concernant la réfection de l'enduit de la totalité du mur du cimetière a été sollicité auprès du comité de bassin d'emploi.
- Les poteaux électriques qui devaient être coupés l'ont été récemment au Petit Beauvais.

Mr le Maire propose au conseil d'ajouter quelques points à l'ordre du jour :

- Indemnité de conseil du receveur municipal
- Paiement des factures d'eau et d'assainissement par carte bancaire sur Internet
- Infogéo 28
- Demande de subvention au titre du fonds de péréquation 2011.
Accord du conseil.

• SUIVI DU SYSTEME D'AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la direction départementale des territoires relatif à l'autosurveillance des stations d'épurations. L'arrêté ministériel du 22 juin 2007 fixe de nouvelles performances épuratoires et prescrit de mettre en place une autosurveillance en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité. Il est indiqué la fréquence et les paramètres d'autosurveillance de la station d'épuration soit 1 prélèvement tous les 2 ans.

Le SATESE a réalisé un bilan de fonctionnement 24 h de la station d'épuration en 2010, qui constitue la partie de l'autosurveillance relative aux mesures et analyses en entrée et sortie de la station et ce bilan s'est avéré conforme à la réglementation. Le prochain aura lieu en 2012.

- **REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION AGENCE DE L'EAU**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Agence de l'Eau sollicite le remboursement de l'aide accordée en 2004 pour le financement de la construction des silos à boues, il s'avère en effet que la somme qui a été versée est supérieure au montant de l'aide attribuée. Il est donc demandé de rembourser à l'Agence de l'Eau la somme de 19 346 € sachant que l'Agence de l'Eau s'est engagée à financer le solde des travaux dus le cas échéant.

Par conséquent, le conseil municipal :

- autorise le remboursement de 19 346 € à l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Les crédits nécessaires n'étant pas prévus au budget du service d'assainissement,

Le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante :

- Compte 2156 : - 19346 €

- Compte 131 : + 19346 €

- **CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE CABINET LANDOT**

Monsieur le Maire présente une proposition de convention d'assistance juridique relative au dossier "Désordres silos à boues" établie par le cabinet d'avocat Landot. Cette convention permettrait d'interroger l'avocat de manière souple, de toujours disposer d'une pièce justificative et de bénéficier d'un tarif moins onéreux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer cette convention d'assistance juridique avec le cabinet d'avocats Landot

Il est indiqué que des élus se déplacent à la gare de Courville pour aller chercher l'avocat lors des réunions d'expertise, fait à préciser au Cabinet Landot.

- **MODIFICATION DE LA FRANCHISE CONCERNANT L'ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'assurance GROUPAMA propose un nouveau contrat d'assurance du personnel à compter du 1er janvier 2012. Il est possible de conserver la franchise de 15 jours ou de la réduire à 10 jours selon les taux suivants :

Agents CNRACL

Franchise 15 jours : 4.70 %

Franchise 10 jours : 4.80 %

Agents IRCANTEC

Franchise 15 jours : 1 %

Franchise 10 jours : 1.05 %

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- d'adopter la franchise à 10 jours aux taux de 4.80 % pour les agents CNRACL et 1.05 % pour les agents IRCANTEC à compter du 1er janvier 2012.

Les agents recrutés sous contrats aidés bénéficieront également du taux de franchise des agents IRCANTEC étant donné leur affiliation à ce régime de retraite.

- **FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Monsieur le Maire informe le conseil que les collectivités et agents ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, conséquence de l'adoption par le Parlement d'une

baisse de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1 % à 0.9 % à compter du 1er janvier 2012.

Afin de protéger le volume et la qualité de la formation dispensée par le CNFPT, le CNFPT envisage de trouver des mesures d'ajustement telles que ne plus rembourser les frais annexes à la formation (transport, restauration...) ou rendre certaines formations payantes.

Le CNFPT propose donc aux collectivités de participer à la défense du droit à la formation des agents en demandant l'adoption d'un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

• **CONVENTION RESEAU DES COMMUNES**

Mr le Maire informe le conseil que Réseau des Communes, concepteur de site internet propose un contrat de renouvellement du site internet d'une durée de trois ans à compter du 15/01/2012.

Ce contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Réseau des Communes assure la conception, la réalisation et la maintenance du site Internet.

La prestation au coût annuel de 302.50 €HT pour une commune de 500 habitants inclut la mise à disposition du site Internet et de son interface d'administration, l'hébergement du site, le dépôt ou le transfert d'un nom de domaine pour l'année en cours, cinq boîtes e-mail, la sécurité du serveur, la création du premier bandeau personnalisé, l'assistance technique et l'évolution du site Internet. Compte tenu de l'évolution des coûts inhérents aux hébergeurs, ce tarif peut être susceptible de varier d'une année sur l'autre sans excéder 15 % d'augmentation. Réseau des Communes sollicite également l'accord d'exploitation du nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat avec Réseau des Communes
- donne son accord pour intégrer le nom de la commune au nom de domaine générique de reseau-des-communes.fr

• **POINT SUR LE COMMERCE MULTISERVICES**

Mr Legros présente au conseil municipal le projet d'aménagement du site de l'ancienne gendarmerie établi par Mr Le Dorlot :

- garage à détruire entièrement ou partiellement
- emplacement prévu pour accueillir 4 campings-cars
- création d'une plate-forme entre le nouveau bâtiment à construire et l'ancien
- création d'un parvis à l'avant de l'immeuble pour avoir plus de recul
- accès au commerce par la création d'une voie avec emplacement de parking en bordure du bassin de rétention
- possibilité de transformation des anciens bureaux en logement

Lors de la discussion, il est évoqué :

- la nécessité de trouver la personne qui accepte de tenir ce commerce
- d'attendre l'avis motivé du Conseil général quant à l'accès par la RD923
- le fonctionnement du magasin avec ou sans caddy
- le choix de l'enseigne

Mr le Maire indique au conseil que préalablement à la prise de décision de création ou non du commerce, il faut attendre que le coût du projet soit estimé et propose au conseil de définir le projet par phase. Dans un premier temps, le coût du bâtiment et du parking est à chiffrer, dans un deuxième temps l'aire pour les campings-cars. Le parking de l'immeuble et la création d'un parvis à l'avant sont à négocier ensuite avec l'Habitat Eurélien. Il est rappelé que des subventions importantes peuvent être allouées actuellement mais peut-être pas à l'avenir.

- **TRAVAUX DE VOIRIE 2012**

Mr le Maire informe le conseil municipal que les travaux de voirie prévus dans le cadre de la CDC sont estimés à 13 719.75 € et concernent la dernière tranche de réfection du chemin Ferré. Pour les travaux supplémentaires à prévoir, il est proposé au conseil :

- les travaux d'enduit rue de l'Etang : 7089.47 €
- les travaux de reprofilage de chaussée aux Huberts : 7248.96 €

Considérant qu'il était question de rendre piétonnière la rue de l'Etang, le conseil municipal décide d'organiser une réunion avec les riverains pour évoquer cet aménagement et donc de ne pas envisager les travaux d'enduit dans l'immédiat. La réfection du chemin des Huberts est toutefois retenue. Une convention de délégation de compétence sera donc signée avec la CDC pour ces travaux.

En ce qui concerne les travaux de voirie 2011, le conseil municipal autorise le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes du Perche correspondant aux travaux d'enduits sur la voie communale du Ferré soit 4322.29 €

- **RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Suite au départ de Mr Foucault Nicolas, dont le contrat n'a pas été renouvelé, Mr le Maire informe le conseil qu'un appel de candidatures a été effectué par le biais du Relais Emploi. Plusieurs candidats ont postulé au poste d'agent d'entretien et la candidature de Mr Nickels Jean-Louis a été retenue pour ses diverses compétences. Mr Nickels est domicilié à St Maurice St Germain. Le contrat proposé est un contrat unique d'insertion d'une durée de 6 mois renouvelable trois fois pour une durée hebdomadaire de travail égale à 20 h et pris en charge par l'Etat à 70 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'embaucher Mr Nickels Jean-Louis dans le cadre d'un contrat unique d'insertion à compter du 1er décembre 2011 à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois. Ce contrat pourra faire l'objet de trois renouvellements de 6 mois conformément à la convention établie avec Pôle Emploi.
- autorise le Maire à signer la convention relative à ce contrat avec Pôle Emploi ainsi que le contrat de travail correspondant.

- **EMBAUCHE MR PESNAUX**

Mr le Maire informe le conseil que deux personnes ont été reçues suite à l'offre d'emploi pour un poste d'agent d'entretien contractuel et que la candidature de Mr Pesnaux Pascal a été retenue pour ses compétences en matière de travaux publics.

- **DEMANDE DE DEROGATION CONCERNANT LE DISPOSITIF SCCELLIER**

Mr le Maire fait part au conseil que Mr Caudmont souhaiterait entrer dans le dispositif Scellier pour bénéficier de réductions d'impôts sur les investissements locatifs qu'il réalise actuellement.

Après renseignements pris, Mr Legros indique au conseil que ce sont les grandes villes qui sont éligibles au dispositif Scellier et que le projet du gouvernement est de retirer ce dispositif dès 2012. Par conséquent, il s'avère inutile de solliciter une dérogation.

- **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Mr le Maire fait part au conseil que Mme Stéphanie, receveur municipal de Senonches remplace actuellement Mme Marouzet depuis le 1^{er} septembre 2011 jusqu'au 1^{er} mars 2012, date de nomination d'un nouveau receveur. Mme Stéphanie sollicite l'attribution d'une indemnité de conseil pour cette période de 4 mois.

Considérant que Mme Marouzet n'a pas sollicité d'indemnité cette année et que l'indemnité allouée les années précédentes au receveur était de 40 % le conseil municipal décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 40 % à Mme Stéphanie Annie soit 47 € environ.

- **PAIEMENT DES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de règlements des factures d'eau et d'assainissement par carte bancaire sur internet. Pour ce faire, la collectivité doit adhérer à ce service par la signature d'une convention régissant les modalités de mise en oeuvre et de fonctionnement avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Considérant la nécessité de mettre en oeuvre des moyens de paiements modernes et adaptés aux usagers,

Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques prend en charge tous les frais de fonctionnement liés au gestionnaire de paiement et que la collectivité aura à sa charge que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local

Le Conseil municipal

- décide d'adhérer au Service de Paiement des Titres par carte bancaire sur Internet
- autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Direction Générale des Finances Publiques

- **INFOGEO 28**

Monsieur le Maire expose au conseil que le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir a développé un Système d'Information Géographique baptisé *Infogéo 28* qui, sur la base du fond de plan cadastral, est en mesure d'héberger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'énergies, d'éclairage public, d'eau potable ...).

Après recensement et intégration des données au SIG, celui-ci permet aux utilisateurs de visualiser géographiquement sur un fond de plan la collectivité, son urbanisme, ses équipements et les réseaux présents sur son territoire. De même, sont possibles la consultation du cadastre, l'impression de cartes ou la réalisation d'analyses thématiques.

La cotisation annuelle est fixée à 200 € pour l'hébergement du plan cadastral, des données fiscales et du réseau de distribution électrique. Lorsque les compétences sont déjà transférées au syndicat telles que l'éclairage public aucun frais n'est facturé, dans le cas de compétences non transférées, il est facturé 100 € par couche pour l'hébergement des données gaz, eau potable, assainissement... Les frais de recensement, de mise à jour et d'intégration des données sont à définir au cas par cas.

Préalablement à toute décision, le conseil municipal décide de solliciter une estimation du coût d'hébergement et de recensement des données auprès du SDE.

- **FONDS DE PEREQUATION 2011**

Le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Général le fonds de péréquation pour tous les travaux et acquisitions non subventionnés par ailleurs.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Mr le Maire informe le conseil de dates de réunions :

- Assainissement collectif le 16/12/2011 à 14 h à la Chambre d'Agriculture
- Sécurité routière le 24/11/2011 à 14 h 30 au Centre socioculturel à Nogent le Rotrou
- Comité de pilotage des agendas 21 le 06/12/2011 à l'Hôtel de Région à Orléans

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée du 15 décembre 2011

La famille Pichereau remercie la commune pour les fleurs offertes lors des obsèques de Mr Pichereau, ancien pompier de la commune.

Le conseil établit le programme des travaux hydrauliques agricoles 2012 :

- la vallée située à la sortie de la station d'épuration si elle n'est pas répertoriée comme cours d'eau
- la vallée située derrière le garage

Suite à la réunion publique relative à la création d'un agenda 21 le conseil municipal décide de la poursuite d'actions de développement durable telles que le compostage, l'amélioration du tri, la création du corridor biologique sur le lotissement, l'aménagement paysager du site environnant le projet de commerce et de l'espace piétonnier rue de l'Etang. La création d'un agenda 21 proprement dit n'est pas retenue.

Un représentant de Nexity vient le mardi 15 novembre à 14 h pour faire le point sur les travaux restant à faire avant la remise des espaces publics à la commune. A noter que 7 foyers se sont engagés à ce jour à réaliser le corridor biologique avec Nexity.

Un plan neige est présenté au conseil avec des priorités de déneigement de certaines voies pour répondre aux urgences. Des voies seront fermées à la circulation en cas d'importantes congères. Un plan, qui retrace les différentes voies déneigées par le Conseil Général et/ou la commune est présenté au conseil.

Afin de bénéficier de la somme allouée par le PNRP pour la mission d'étude et de réflexion sur la mise en valeur de Champrond Porte du Perche, Mr Barsky, directeur du PNRP a indiqué que la commune pouvait sélectionner un bureau d'étude voire le CAUE.

Les sablières du Thieulin ont procédé récemment à un sondage de la nappe à la station de pompage .

Les vœux de la municipalité sont fixés au 15 janvier 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Réunion du 15 décembre 2011

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni en session ordinaire le jeudi 15 décembre 2011 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents excusés :

Mr Vidal Daniel pouvoir à Mme Beauchet Marie-France
Mr Guyon Didier

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2011, qui est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Modification de la délibération relative à la convention d'assistance juridique avec le Cabinet Landot
- Conséquences de l'extension de la sablière du Thieulin
- Point sur le commerce multiservices
- Décision modificative budgétaire
- Projet de SCOT au sein du Pays Perche

Accord du conseil.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- En ce qui concerne le paiement des factures par TIPI, Champrond est la première commune de la CDC à opter pour ce dispositif.
- Les vœux de la CDC sont prévus le 20/01/2012 aux Corvées les Yys, en cas d'indisponibilité de la salle, Mr Legros proposerait la salle des fêtes de Champrond.

• **PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Mr le Maire propose au conseil d'ajouter un foyer lumineux au droit du restaurant « La Table du Perche » sachant que le coût était en 2010 de 1371.30 €HT l'unité. Un devis sera sollicité auprès de l'entreprise Durand et une subvention sera demandée au Syndicat départemental d'énergies.

Il est indiqué que deux lampes situées au droit du 16 Grande Rue s'avèrent inutiles du fait de la présence en face, de deux lampes du réseau d'éclairage public du Conseil Général. Accord du conseil pour les supprimer. Néanmoins, il est proposé de prévoir l'éclairage de l'entrée du lotissement route d'Illiers. Une réunion est fixée le 21/12/2011 à 18 h 30 pour apprécier le sujet, qui sera suivie d'une rencontre avec Mr Le Dorlot pour faire le point sur le projet de commerce.

• **REPRISE DES ESPACES PUBLICS DU LOTISSEMENT**

Mr le Maire fait part au conseil que les travaux de réalisation du corridor biologique, le complément de plantation (arbres manquants et haie à compléter) sur les futures zones publiques et la reprise des massifs empierrés seront effectués prochainement. A l'issue de ces travaux, il sera procédé à la réception définitive du lotissement en avril 2012. Il est précisé que les cautions versées par les propriétaires leur seront remboursées en avril et que la commune ne fait pas obstacle au versement de la caution, information à leur communiquer. Il est évoqué des problèmes de sécurité des enfants qui jouent à proximité des noues, ce qui nécessiterait la mise en place d'un système de protection.

• **NOM DE L'ECOLE**

Mr le Maire informe le conseil que les écoles du regroupement pédagogique sollicitent l'attribution d'un nom. Le choix du nom pourrait être effectué à partir d'une liste de noms proposés par le conseil municipal, les élèves de l'école ou les habitants de la commune. Réflexion à poursuivre.

• **COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC**

Mr Legros fait part au conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie peut exercer à la demande des communes la compétence relative à l'éclairage public. Cette compétence a pour mission d'assurer l'exécution et le suivi des projets décidés par la commune, la maintenance et le contrôle régulier des installations, d'apporter conseil et assistance, de recenser les ouvrages et les reporter sur son système d'information géographique, de concevoir un rapport annuel d'exploitation. La contribution annuelle est fixée à 19 €par foyer lumineux pour le service de base. La commune étant dotée d'environ 100 foyers lumineux, le coût annuel serait d'environ 1900 €. L'entreprise Durand, qui assure l'entretien du réseau d'éclairage public n'a pas établi de facture récemment mais il est fort probable que l'entretien soit moins onéreux.

La proposition du SDE présente toutefois les avantages suivants :

- meilleure appréhension du réseau
- aide à la suppression progressive des lampes à vapeur de mercure,
- technologie de suivi innovante
- assistance et conseil à la collectivité
- gestion des dépannages par un service d'astreinte
- gestion des sinistres
- taux d'aide à l'investissement augmenté de 5 %

Les principaux inconvénients sont les suivants :

- dépendance de la collectivité vis-à-vis d'une structure intercommunale
- engagement de la commune pour 4 ans

- prix élevé

Pour des raisons principalement budgétaires, le conseil municipal décide de ne pas adhérer à la compétence « éclairage public » du SDE.

- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE Mr PESNAUX**

Le contrat de travail de Mr Pesnaux Pascal arrive à terme le 19/01/2012, c'est pourquoi Mr le Maire propose au conseil municipal de le renouveler pour une durée de 3 mois. Considérant que Mr Pesnaux Pascal donne entière satisfaction au poste qu'il occupe, le conseil municipal décide de renouveler son contrat pour 3 mois. Il est toutefois décidé d'engager prochainement une procédure de recrutement d'un agent stagiaire.

- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE Mme NICKELS**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le contrat unique d'insertion relatif à Mme Nickels Marie-Josée arrive à terme le 10 janvier 2012

Considérant que Mme Nickels Marie-Josée donne toute satisfaction dans le poste qu'elle occupe et que Pôle Emploi autorise la reconduction du contrat de Mme Nickels Marie-Josée pour une durée de 6 mois,

Le conseil municipal :

- décide de renouveler le contrat unique d'insertion de Mme Nickels Marie-Josée à compter du 11 janvier 2012 pour une durée de 6 mois
- autorise Mr le Maire à signer le contrat de travail correspondant

- **REMBOURSEMENT VISITE MEDICALE MR NICKELS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr Nickels Jean-Louis, agent sous contrat unique d'insertion a passé récemment une visite médicale spécifique pour le renouvellement de son permis poids lourds dont le coût s'élève à 33 €

Considérant que ces frais ont été réglés par Mr Nickels Jean-Louis, le conseil municipal décide de lui rembourser .

- **TARIFS COMMUNAUX 2012**

Considérant la vétusté de certaines canalisations d'eau potable et d'assainissement et la nécessité de constituer une provision pour les travaux à venir afin d'éviter le recours à l'emprunt le cas échéant,

Le conseil municipal décide :

- d'augmenter régulièrement les tarifs eau et assainissement
- fixe pour l'année 2012 les tarifs suivants :

EAU	
Abonnement annuel	23,00 €
Consommation de 0 à 250 m3 le m3	1,43 €
consommation plus de 250 m3 le m3	1,30 €
Vente d'eau en gros le m3	0,90 €

ASSAINISSEMENT	
Abonnement annuel	45,00 €
Consommation le m3	1,05 €
Participation raccordement à l'égout	500,00 €
Travaux de désengorgement réseau	150,00 €

	DIAMETRES		
Nouveaux branchements eau	20	30	40
jusqu'à 5 ml plus-value par ml	1 435,00 €	1 530,00 €	1 722,00 €
sous-trottoir	36,00 €	38,00 €	42,00 €
taxe de raccordement	1 585,00 €	1 680,00 €	1 872,00 €
Remplacement compteur gelé	250,00 €		
	120,00 €		

*** DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAIC 2012**

Travaux de voirie :

Le conseil municipal approuve le projet de réalisation des travaux de reprofilage de chaussée à "Les Huberts" pour un montant de 6061 €HT

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention FDAIC (25 %) : 1515.25 €
- Autofinancement : 4545.75 €

Total TTC : 5733.71 €

Travaux de bâtiment :

Le conseil municipal approuve le projet de réalisation des travaux de remplacement de cinq fenêtres à la mairie pour un montant de 5 300 €HT

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention FDAIC (30 %) : 1590.00 €
- Autofinancement : 4748.80 €

Total TTC : 6338.80 €

• MARCHÉ D'ASSISTANCE JURIDIQUE RELATIVE AU DOSSIER « SILOS A BOUES »

Monsieur le Maire informe que la délibération du 10/11/2011 approuvant le marché d'assistance juridique relative au dossier "désordres silos à boues" conclu en procédure adaptée avec le cabinet d'avocats Landot a fait l'objet de remarques au titre du contrôle de légalité par la sous-préfecture.

Il s'avère en effet que l'offre du cabinet Landot est retenue sans montant minimum mais sans indiquer le montant maximum sur lequel la collectivité s'est engagée.

Le marché étant conclu en procédure adaptée, Mr le Maire propose au conseil municipal un montant maximum de 89 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- attribue le marché d'assistance juridique au cabinet Landot en procédure adaptée pour un montant maximum de 89 000 €

Par ailleurs, il est présenté au conseil le devis établi par l'entreprise Freyssinet à la demande de la Lyonnaise des Eaux, qui s'élève à 40 000 € environ. Après examen du devis, il a été demandé à la Lyonnaise des Eaux si les travaux précités portaient sur un ou deux silos. Le conseil municipal décide de consulter l'expert au sujet de ce devis et de lui transmettre un historique du dossier.

• **CONSEQUENCES DE L'EXTENSION DE LA SABLIERE DU THIEULIN**

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'extension de la sablière du Thieulin provoque le détournement du chemin rural n° 30 et modifie en conséquence les circuits de randonnée pédestre.

Par ailleurs, un projet d'enfouissement de matériaux dits inertes (gravats, déchets de chantier) est à l'étude. Considérant la proximité du périmètre de protection du captage d'eau potable et la probable absence de contrôle des matériaux enfouis, le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet.

• **POINT SUR LE COMMERCE MULTISERVICES**

Mr Legros fait part au conseil que Mr Le Dorlot, architecte présentera l'avant projet sommaire de construction du commerce multiservices le mercredi 21 décembre à 19 h.

• **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Considérant le budget primitif 2011 et les dépenses déjà mandatées,

Afin d'éviter des dépassements de crédits, Mr le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative budgétaire suivante :

Chapitre 011 (charges à caractère général) : 4000 €

Chapitre 012 (charges de personnel) : - 4000 €

Par conséquent, le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire telle que présentée.

• **PROJET DE SCOT AU SEIN DU PAYS PERCHE**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le SIAP envisage de mettre en place un SCOT (schéma de cohérence territoriale). Il s'agit d'un document d'urbanisme établi sur un grand territoire permettant de définir des grandes directives, des projets et ce en étant moins précis que les plans locaux d'urbanismes) Des aides financières peuvent être octroyées pour l'élaboration d'un SCOT, qui permettrait de pérenniser le SIAP, structure permettant l'allocation de fonds pour la création de commerces, des aides ponctuelles aux artisans, des accompagnements aux porteurs de projet au titre du pôle d'excellence rurale, qui apporte des retombées financières localement.

• **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Dans le cadre de la préparation de l'appel d'offres relatif à la réhabilitation du réseau d'assainissement, Mr Huchet de la société Dekra a indiqué que le nettoyage du réseau était intégré d'office dans la prestation. Les Vidanges Ornaises procèderont à d'autres travaux dans le cadre du marché d'entretien à passer.

- Réunion de la commission économique de la CDC
6 locaux sur 7 du pôle tertiaire sont occupés
Création d'un musée du bois à Senonches
Il s'avère que les activités pour créer des emplois sont concentrées autour de La Loupe et aucun mouvement n'est constaté à l'heure actuelle à Champrond, c'est pourquoi il est nécessaire de promouvoir le sud du canton notamment par l'activité de la salle des fêtes, le projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable avec les Corvées les Ys, et l'implantation de nouvelles entreprises sur la zone d'activités. Une communication interne de la zone d'activités est à mettre en œuvre.
- Compte-rendu de la dernière réunion du PNRP
Il a été question de :
 - o la visite guidée de la Ferté-Vidame par Iphone
 - o la présentation par Mr Barsky des projets du Parc
 - o le dossier « Champrond-en-Gâtine Porte du Perche » fera l'objet d'une pré-étude, Rendez-vous est pris le 03/01/2012 à 14 h à la mairie avec la directrice du CAUE pour établir un cahier des charges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Actualités communales et intercommunales

➔ VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le 15 Janvier 2012

En cette fin de matinée ensoleillée, la population est venue nombreuse à la cérémonie des vœux de la municipalité de Champrond-en-Gâtine.

Comme traditionnellement, Monsieur Legros a fait la rétrospective de l'année écoulée riche en événements.

La parole fut donnée aux représentants des associations avant d'aborder les projets 2012.

Toutes les associations notent une progression dans leurs effectifs. Signe encourageant pour notre village qui observe une augmentation de population. (527 habitants au 1er Janvier).

Avant le pot de l'amitié, une remise de diplôme a eu lieu. Toutes nos félicitations à l'heureuse diplômée, Mme Claire TAFFOIRY habitante de Champrond-en-Gâtine depuis de nombreuses années pour sa Médaille d'honneur d'argent pour 20 ans de travail dans le domaine des Assurances.



➔ REPAS DE PRINTEMPS

Dimanche 18 Mars 2012

Environ 60 personnes ont répondu "présent" au repas de printemps, moment privilégié entre les générations !



Cette année, le repas s'est déroulé à la table du perche restaurant de la commune.



L'équipe de la table du perche au complet.

A cette occasion Mr Legros a remis un petit cadeau à Mme Guy (à gauche) pour ses 92 Printemps et à Mr Bailleau pour ses 87 printemps.

→ REGARDER MOI

Comme vous le savez, la commune est partenaire officiel du court métrage "Regarde Moi".

Le projet avance bien !

Dès à présent, vous pouvez réserver le DVD en vente en avant première dans notre commune.

Pour aider le projet, rien de plus simple !! Le bon de commande est à télécharger sur le site internet ou bien en mairie..

Un grand Bravo à toute l'équipe pour ce projet.

De nombreuses scènes de "Regarde Moi" ont été tournées dans la commune de Champrond-en-Gâtine, mais également dans des communes voisines.



REGARDE MOI



→ NOMS DES NOUVELLES RUES

Grâce à la nouvelle signalétique mise en place depuis peu par la municipalité, le facteur, les livreurs, les dépanneurs et autres pourront plus facilement vous localiser.

Dans quelques temps, les GPS, la cartographie, connaîtront les numéros des habitations et les nouveaux noms des rues, sachant que celles-ci ont été nommées en s'appuyant sur des données du cadastre.

→ RÉNOVATION DU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE SAINT SAUVEUR

Mardi 06 Mars, les travaux de réhabilitation du réseau de chauffage ont débuté. Il fallait de la patience ce matin aux employés communaux accompagnés de Jean Taquet et Daniel Vidal pour faire entrer la nacelle louée pour l'occasion.

Les manœuvres étaient au millimètre près dans l'allée principale de l'église Saint Sauveur.

Dans quelques jours l'ancien chauffage au gaz sera remplacé par des équipements électriques plus économiques et plus faciles d'utilisation.

Le chauffage sera ainsi optimisé lors des cérémonies. (Puissance, confort de température en un minimum de temps)

Tous ces travaux seront réalisés par les employés communaux en suivant le plan technique préparé et validé par Jean Taquet.

Ensuite, la citerne à gaz posée proche de l'église sera enlevée par le concessionnaire.



→ TRAVAUX SUR VOIRIE



Du 05 Mars au 05 Avril 2012, la circulation sur la D15 & RD129 (Champrond-en-Gâtine > direction les Corvées les Ys) sera perturbée en raison de travaux. (Pose d'une fibre optique). Pendant toute la période de travaux des feux tricolores sont installés au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Nous vous recommandons la plus grande prudence.

➔ CONSULTATIONS DE NOTRE SITE INTERNET

Notre site internet est devenu un véritable moyen de communication. Nous venons de battre notre record de connexions ! (après le passage du Paris-Tours)

833 visites pour le mois de février 2012 contre 524 en Février 2011.

Ce chiffre est expliqué par l'ensemble des messages diffusés via les newsletters pendant la période neigeuse. Grâce à notre communication en temps réel, la municipalité a pu vous informer au plus vite sur l'état des routes. Les arrêtés préfectoraux mis en ligne ont permis aux parents d'élèves de connaître les restrictions de circulation pour les cars scolaires.

N'hésitez pas à dire à vos voisins, vos amis de s'inscrire sur notre site pour obtenir des informations de notre commune.

Site officiel - champrond-en-gatine.org

Champrond-en-Gâtine
Eure-et-Loir

Associations | Commerces | Numéros utiles | Plan de ville | Tribune

Accueil > Voeux

Dernière MAJ : 18/03/12

Recherche

SERVICES MUNICIPAUX

- > Conseil municipal
- > Comptes rendus
- > Les commissions
- > Les employés communaux
- > Les Infrastructures
- > Services des Eaux
- > Plan de la commune
- > Plan local d'urbanisme
- > Intercommunalité
- > Charte pnrp
- > Physionomie

VIE PRATIQUE

- > Commerces

Le 15 Janvier 2012 :
En cette fin de matinée ensoleillée, la population est venue nombreuse à la cérémonie des vœux de la municipalité de Champrond-en-Gâtine. Comme traditionnellement, Monsieur Legros (Maire de la commune) a fait la rétrospective de l'année écoulée riche en événements. La parole fut donnée aux représentants des associations avant d'aborder les projets 2012. Toutes les associations notent une progression dans leurs effectifs. Signe encourageant pour notre village qui observe une augmentation de population, (527 habitants s au 1^{er} Janvier). Avant le pot de l'amitié, une remise de diplôme a eu lieu. Toutes nos félicitations à l'heureuse diplômée, Mme Claire TAFFOIRY habitante de Champrond-en-Gâtine depuis de nombreuses années pour sa Médaille d'honneur d'argent pour 20 ans de travail dans le domaine des Assurances. La municipalité vous souhaite une bonne année.

ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS

- > **Empoisonnement du Panama**
Association: La Société de Pêche
- > **Les chants de Noël 2011**
Association: Petit Air de Culture
- > **L'association des Parents d'Elèves annonce les moments 2011 - 2012**
Association: Parents d'Elèves
- > **Vol en ULM de la gagnante du concours Photo**
Association: Perchemin
- > **PAF Saison 2011 - 2012**
Association: Perche Association Football
- > **Yoga Saison 2011 - 2012**
Association: Petit Air de Culture
- > **Assemblée générale de l'association "Un Petit Air de Culture"**
Association: Petit Air de Culture
- > **Concours le 25 JUIN**
Association: La Société de Pêche

Accueil > Associations

Associations

Les associations font bouger la vie locale. Pour connaître celles de votre secteur, leurs projets, leurs manifestations et leurs points de vue, sélectionnez la catégorie qui vous intéresse.

Associations par catégorie

Toutes les catégories (17 associations)

ADMR Aide à la Personne aides ménagères, services de proximité	Aïkido Approche gymnastique douce et self-défense Arts Martiaux
Apiform' Service à la personne Détente	Association des Anciens Combattants Soutien aux anciens combattants pour la France Patriotique
Comité des Fêtes Organisation de manifestations communales et intercommunales Animations locales	Danse et Rêves Atelier Cirque Cirque
La Société de Pêche	Les Daniers d'Aligre

→ DON DU SANG

QUI PEUT DONNER ?

- Toute personne en bonne santé
- Il faut être âgé de 18 à 70 ans
- Peser plus de 50 kg.

CONDITIONS POUR DONNER SON SANG :

Avant le don, un médecin s'assure que vous pouvez donner votre sang sans conséquence pour vous ni pour les malades qui recevront les produits issus de votre don. Il vous interroge sur votre état de santé et vos antécédents médicaux. Certains de vos antécédents médicaux contre indiquent le don de sang pour la protection de votre santé. Le médecin vous donnera alors les explications nécessaires. De plus, pour fournir des produits sanguins d'une qualité optimale, des mesures de sécurité doivent être respectées afin de réduire au minimum les risques de transmission d'agents infectieux aux malades qui ont besoin de ces produits sanguins. Afin de préparer l'entretien avec le médecin, vous devrez remplir un questionnaire qui vous sera remis par l'EFS à votre arrivée sur le lieu de collecte.

Dans tous les cas, le médecin est seul habilité à juger si vous êtes en mesure de donner votre sang ou non, votre sécurité et celle du donneur dépendent de sa décision.

POURQUOI DONNER SON SANG ?

Donner son sang, c'est sauver une vie. La transfusion sanguine est indispensable et vitale dans le traitement de nombreuses pathologies. Les raisons pour donner son sang sont nombreuses tout comme les besoins qui sont bien diversifiés.

- Donner son sang c'est venir en aide :
 - Aux malades (cancer, leucémie, sida...)
 - Aux opérés,
 - Aux grands brûlés,
 - Aux femmes enceintes en cas d'accouchements difficiles,
 - Aux hémophiles,
 - En cas d'épidémies
 - Aux accidentés de la route mais des aussi des catastrophes naturelles (tremblement de terre, ouragans, typhons), catastrophes d'origine humaine (effondrement d'immeubles...), catastrophes technologiques (explosions, manutentions de substances chimiques, nucléaires...)
 - En cas de situations d'urgences (attentats, collision de trains, accident d'avions...)
 - À la chirurgie et la médecine. Grâce à la transfusion sanguine, dans la plupart des maladies traitées aujourd'hui on peut apporter aux malades uniquement le composant sanguin dont ils ont besoin : globule rouge, plaquette ou plasma.

Chaque année 500.000 personnes bénéficient d'une transfusion sanguine. Sans la générosité des donateurs de sang, la vie de nombreux patients seraient en danger. La vie de beaucoup trop de malades ne tient qu'à un fil... Le sang est un liquide précieux qui est essentiel au bon fonctionnement de notre organisme. Il ne peut être fabriqué artificiellement, il est irremplaçable. C'est pourquoi il est vital que la population se mobilise et donne son sang.

Nous avons tous près de chez nous, un parent, un ami ou un proche qui est touché par la maladie ou l'accident. N'attendons pas qu'il soit dans le besoin :

Donons notre sang. le sang c'est la vie!

En Eure et Loir il y a actuellement une pénurie de produits sanguins, alors n'hésitez pas à vous présenter aux prochaines collectes de votre secteur :

**Le samedi 31 mars de 7h30 à 11h00
à la salle Pierre Mendès France
Nogent le Rotrou**

**Les jeudi 5 et vendredi 6 avril de 15h00 à 19h00
74 rue Gouverneur
Nogent le Rotrou**

Mais vous pouvez donner aussi directement à:

**l'établissement français du sang
5 rue des Chênes
28600 Luisant**

Don plasma, plaquettes (sur rendez-vous)

Du lundi au vendredi : 8h00 - 16h00

Le samedi : 8h00 - 13h00

Don de sang

Du lundi au samedi : 10h30 - 12h15

Tél : 0237355050

LE DON D'ORGANES PARLONS EN AUSSI !

Qui peut donner?

Il n'y a pas d'âge limite pour le don d'organes : adolescents comme retraités, tout le monde peut donner son accord au prélèvement d'organes et de tissus sur son corps après la mort. Aucun problème de santé ne constitue non plus un obstacle a priori au don. Pour les mineurs, l'autorisation des parents ou des tuteurs légaux est indispensable au don.

Pourquoi manque-t-on d'organes à greffer ?

Le prélèvement d'organes n'est possible que dans des circonstances rares. Moins de 1 % des personnes qui décèdent à l'hôpital sont en état de mort encéphalique ; or elles représentent près de 94 % des greffes réalisées en France.

Par ailleurs, près d'un prélèvement possible sur trois est refusé. Soit par le défunt lui-même, qui avait déclaré son opposition au don d'organes. Soit par la famille, souvent parce qu'elle ignore ce que le défunt aurait souhaité et qu'elle préfère donc refuser le prélèvement par précaution.

Le consentement présumé

Le principe du consentement présumé au don d'organes a été légiféré dès les années soixante-dix. Il signifie que toute personne est considérée comme consentante au don d'éléments de son corps en vue de greffe si elle n'a pas manifesté d'opposition de son vivant.

Il existe deux moyens légaux d'exprimer son opposition : l'inscription au registre national des refus et/ou la communication de sa décision à ses proches afin qu'ils puissent en témoigner.

La carte de donneur est un outil utile mais sans valeur légale.

DONC IL EST IMPORTANT D'EN PARLER.

DITES A VOS PROCHES SI VOUS ETES POUR OU CONTRE.

DON D'ORGANES

POUR SAUVER DES VIES IL FAUT L'AVOIR DIT !

LA FEUILLE INFOS

À Du côté des associations À

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE A TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.

Un petit air de culture...

L'Association « Un Petit Air de Culture » présente un week-end chargé !!!

COMME LE DIRONT NOS AFFICHES « ÇA BOUGE A CHAMPROND-EN-GATINE » - OU EN TOUS CAS ÇA BOUGERA LE WEEK-END DU 30/31 MARS ET 1^{ER} AVRIL. JUGEZ-EN VOUS-MEME :

Vendredi 30 à 20H30,

à la Salle des Fêtes l'Association vous convie à une nouvelle édition de « Soirée en poèmes »

Un évènement qui a fait ses preuves et comptes des « fans ». Une soirée chaleureuse, conviviale qui vous invite à venir partager les poèmes que vous aimez – ceux que vous avez écrits ou ceux que vous avez lus. On vous offre des gâteaux, des boissons chaudes et pendant deux heures on échange, on écoute, on sourit, on s'émeut....Ceux qui sont venus reviennent et ça c'est bon signe !



Le lendemain, **Samedi 31**, nous accueillons la fine fleur du chant choral de notre région : **le Madrigal du Perche**, placé sous la direction de Dominique Bourdin qui viendra nous faire découvrir des trésors musicaux méconnus. Tout ceci dans une église qui sera chauffée électriquement, grâce à la bonne volonté du Maire et du Conseil Municipal. Donc plus de risque d'être gênés par les odeurs nauséabondes des rampes à gaz !

Poursuivant sa politique de « culture pour tous », l'Association a décidé de laisser les prix des places pour cet évènement exceptionnel à des prix très doux : 6€ et 5€ les adhérents de l'Association.

Enfin, notre traditionnelle **Foire aux Livres** aura lieu le **Dimanche 1er Avril (non, ce n'est pas une blague) de 10H à 17H30 à la Salle des Fêtes.**

Venez vendre ou acheter livres, CDs, DVD et faire de bonnes affaires. Comme d'habitude, il sera possible de se restaurer sur place (omelettes, sandwiches, desserts).



Les petites Mains

Ouverture d'un atelier couture à raison d'un mercredi par mois.

✂ Prochain cours le 4 avril 2012 à la salle associative.

L'Association PERCHEMIN organise



Dimanche 13 Mai 2012

RANDO

Champrond en Gâtine

Départ de Beaurepaire

10 km 16 km 25 km

Inscriptions **3 euros** sur place :

De 7h00 à 8h00 (25 Km), de 7h00 à 9h00 (16 Km), de 7h00 à 10h00 (10 Km)

Concours de la photo la plus originale prise sur le parcours

Pour tous renseignements Luc LIARD au 02.37.49.81.35 ou 06.38.66.55.37

Emmanuelle Legrand, notre gagnante du concours photo organisé lors de la randonnée pédestre de 2011 a effectué récemment son vol d'initiation en ULM. Elle nous a envoyé une jolie photo prise lors de ce vol. Félicitation et un grand merci à Emmanuelle et à Guy Wardavoire.



🌀 Association de pêche 🌀



Empoisonnement du Panama le 20 Janvier 2012, la société de pêche a procédé à un empoisonnement massif du panama. De nombreux enfants sont venus participer à cet événement. Maintenant, les poissons vont devoir grandir pour le plaisir des pêcheurs.

ASSEMBLEE GENERALE – le 7 avril à 17h à l'école
OUVERTURE DE LA PECHE le 8 avril

i Comité des fêtes ¥

Pour ses festivités du 14 juillet prochain, le comité des fêtes est à la recherche d'un véhicule pour tracter les chars...

Si vous avez des propositions, contactez Marie France Beauchet au 02.37.49.86.67

🌀 Du côté des artisans et commerçants 🌀

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE A TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE OU HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE A VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (contact@champrond-en-gatine.org)

Tous les jeudis de 17H A 20H sur la place de l'église à Champrond :



🌀 Etat civil 🌀

Naissances :

- CHAUMIER Noa domicilié 12 rue du Plessis né le 27/09/2011
- MICHAUX Andréa domiciliée le Bois Gilet née le 23/10/2011
- CHRETIENNE Charline domiciliée Tourcheronde née le 23/10/2011
- CHABOCHE Cécilia domiciliée 3 Grande Rue née le 07/11/2011
- TACHAT Maé domicilié 3 Route de Combres né le 09/12/2011
- BOURGEOIS Léna domiciliée 31 Grande Rue née le 29/01/2012
- FORTIE Timothé domicilié 50 Grande Rue né le 10/02/2012
- DONTENVILLE BRUNET Louise domiciliée 14 rue de la Guèze née le 11/03/2012
- PROUST Léo domicilié 5 route de la Loupe né le 20/03/2012



Décès :

- BACHELET Ginette domiciliée 58 Grande Rue décédée le 05/10/2011
- PICHEREAU Raymond domicilié 1 rue de Saint Laurent décédé le 22/10/2011

LA FEUILLE PRATIQUE

- *Les services communaux et intercommunaux* •

≈ *Mairie de Champrond en Gâtine* ≈

Tel : 02-37-49-80-20
Tel : 09-77-81-00-90
Télécopie : 02-37-49-80-26
E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie:

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ modifier votre adresse sur votre carte d'identité,
- ✓ vous inscrire sur la liste électorale
- ✓ nous indiquer si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.
- ✓ inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.

≈ *Déchetterie* ≈

HORAIRES DÉCHETTERIE ST ELIPH

HORAIRES D'ETE du 01 MARS 2011 au 30 OCTOBRE

Lundi	: FERMÉE
Mardi	: 09 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 18 h 30
Mercredi	: 13 h 30 à 18 h 30
Jeudi	: 13 h 30 à 18 h 30
Vendredi	: 13 h 30 à 18 h 30
Samedi	: 09 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 18 h 30
Dimanche	: 09 h 00 à 12 h 00

Fermée les jours fériés

≈ *Ramassage des ordures ménagères* ≈



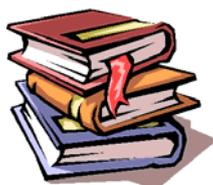
Le jour hebdomadaire du ramassage des ordures ménagères et de la collecte sélective est le vendredi ainsi que le mardi pour les hameaux suivants : *les Cornets, le Grand Bois Landry, le Petit Bois Landry, la Suarderie, le Petit Beauvais, le Grand Beauvais et les Orgeries*. Les semaines où il y a un jour férié, le jour de ramassage est décalé au lendemain. Il est conseillé de sortir ses poubelles la

veille au soir. **Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.**

≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.

≈ Bibliothèque municipale ≈



Amis lecteurs, vous pouvez dorénavant trouver sur le site internet de la commune la liste complète des ouvrages appartenant à notre bibliothèque municipale avec les titres des dernières acquisitions !!!

Nous vous rappelons également que la bibliothèque départementale nous aide en nous prêtant régulièrement des ouvrages afin de compléter nos rayons. Nous vous invitons donc à venir flâner de façon régulière dans nos locaux.

↳ Vous êtes à la recherche d'un ouvrage particulier...

↳ Vous devez faire un dossier sur une thématique bien spécifique...

↳ Venez nous voir et nous réserverons à la bibliothèque départementale les livres dont vous avez besoin !

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous les habitants, le mardi de 16 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 10 à 12h.

**CET ESPACE PUBLIC DISPOSE D'UN ACCÈS GRATUIT À INTERNET
ACCESSIBLE AUX HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE.**



≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures. En cas d'urgences le soir et le week end, vous pouvez contacter M. TAQUET Jean au 02.37.37.35.36 ou M. Denis GRANGER au 06.77.01.60.76.

• Numéros infos et permanences utiles •

↳ Numéros utiles

SECURITE :		HOPITAL MAISON DE RETRAITE LA LOUPE :	
S.A.M.U	15		02 37 29 33 11
POMPIERS	18	CHIRURGIENS – DENTISTES LA LOUPE :	
GENDARMERIE	17	Cabinet du Docteur SACCENTI	02 37 81 05 12
MEDECINS DE LA LOUPE :		KINESITHERAPEUTES LA LOUPE :	
Docteur Daniel BIGARD	02 37 81 21 18	Cabinet BLANCHET – COUSIN	02 37 81 13 92
Docteur Michèle CASADEI-PUIS	02 37 81 21 18	Cabinet LAUNAY (Ostéopathe)	06 67 92 22 53
Docteur Philippe PUIS	02 37 81 21 18		

Docteur Jacques LYSZLIEWICZ	02 37 81 17 48	Cabinet Gilles TOULEMONDE	02 37 81 30 11
Docteurs Monique et Roger SERRY	02 37 81 19 46		
Docteur SDROBIS BODGAN VASILE	02 37 81 21 18		
INFIRMIERES DE LA LOUPE :		OPTICIENS LA LOUPE :	
Cabinet Mesdames : BRIEND – DUPIN	02 37 81 04 88	Ph. JAMET, Optique du Gros-Chêne	02 37 81 16 19
Cabinet V. DOLLEANS	02 37 81 06 58	Optique PIGEARD	02 37 81 07 12
Cabinet C. GONSARD	02 37 81 09 04		
		VETERINAIRE :	
PHARMACIENS DE LA LOUPE :		Dr. Joseph RWANYAGAHUTU	02 37 81 04 66
Pharmacie CENTRALE	02 37 81 19 89		
Pharmacie de l'ETRIER	02 37 81 13 19	ENSEIGNEMENT :	
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LA LOUPE :		Collège Jean Monnet	02 37 53 58 70
10, Place Vauban	02 37 81 30 00	Ecole Champrond-en-Gâtine	02 37 37 31 57
		Syndicat scolaire	02 37 49 82 78
AMBULANCES LA LOUPE :		LA MAISON DES P'TITS LOUPS	
Ambulance Assistance Secours		3 rue Henri Dunant à la Loupe	02 37 29 45 68
SARL LE VERN	02 37 81 24 59		
Ambulances Loupéennes	02 37 81 15 66	SYNDICAT D'INITIATIVE	02 37 81 24 00
SIAP	02 37 29 09 29	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU PERCHE	02 37 81 29 59
		SNCF	36 35

↳ permanences

Association / organisme	Responsable	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)		Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59 Fax : 02 37 81 14 51
ASSEDIC		Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 8h30 à 11h30 et 13h15 à 15h00 Mardi : 8h30 à 12h30	20, rue de la Serine Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)		Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
Conseiller Général	Eric Gérard	Sur rendez-vous	Mairie La Loupe	02 37 81 10 20
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés)		4 ^e vendredi des mois de janvier- mars-mai-juillet septembre-novembre	Mairie 15h30 – 16h30 La Loupe	
M.I.L.O.S 28 (Mission locale sud Eure et loir - ex PAIO) Mme Lasne	Mme Haudebourg	Tous les mardis sur rendez-vous	Mairie La Loupe	02 37 52 57 71

RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Mme Prioville	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h et (sur RDV) l'après-midi Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h	18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 38 93
RETRAITE Sécurité Sociale Caisses Complémentaires ARRCO - CICAS		1 ^{er} et 3 ^e Mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 Plus de permanence : pour tous renseignements téléphoner	Mairie La Loupe	02 37 28 57 52
RSA		S'adresser à la DGAS AS		02 37 53 57 30
SECURITE SOCIALE		Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
SYNDICAT D'INITIATIVE		Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00

LES MOTS CROISÉS DE GUY DEMANGE

Solution de la grille N° 25

Le mot caché était : BASTILLE

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O				
1						I	N	C	E	S	S	I	B	L	E				
2						N	E		L	A	I	D	E		S				
3						E	V	E		U	T	E	R	U	S				
4						V	E	R	I	T	D	S			R	E			
5						I		A		I					R	E			
6	I	N	D	U	S	T	R	I	A	L	I	S	A	N	T				
7	I	L	E	T		A	I	L		L	O	I	S	I	R				
8			R	E	M	B	A	L	L	E	N	T		E	U				
9	A	M	O	R	A	L		E		M	I	E	N	S					
10	D	I	G	I	T	E		E	D	E	S	S	E		B				
11	I	N	A	N	I	M	E	S		N	A		G	E	L				
12	P	A	T	E	N	E	S		A	T	T	E	R	R	E				
13	O		I		E	N	S	O	R		I	R	I	S					
14	S	P	O	L	E	T	O		U		O	R	E		O				
15	E	O	N		S		R	E	M	U	N	E	R	E	R				

Grille N° 26



Placez les 8 lettres des 8 cases numérotées dans la grille ci-dessous pour reconstituer le mot répondant à la définition suivante :

«Près d'un opéra parisien »

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

HORIZONTALEMENT

1. Exagéré, il peut amener au surmenage.
2. Portent les gros titres – Etat d'un poisson qui va faire l'œuf – On y fait feu.
3. Remises – Phonétiquement : appelèrent .
4. Blocs de pierres en vrac – Conjonction – Saison.
5. Listes sir un navire – Mieux vaut la donner que la recevoir.
6. Orifice percé n'importe comment – Anticipation.
7. Roche métamorphique – Anglaise, elle peut nous régaler.
8. Grandes libellules – Après la licence.
9. Sigle adjoint à certains types de voitures – Ils brillent.
10. Même amputé, peut être actif – Pronom.
11. Prendre un ton moqueur – Possédé.
12. Il est préférable de ne pa courir à elle – Note – Ile.
13. Ouverture sur la table d'un violon – Chauve-souris.
14. Certaines lignes d'ébranlement le sont – Colère.
15. Elle marche à la baguette – Propre à l'usure – Vin de Champagne.

VERTICALEMENT

- A. Supplémentaire.
- B. Licornes – Mieux vaut sa salade que sa roulette.
- C. Opiniâtres – Telle certaine vieille confiture.
- D. Préposées à certains ravalements.
- E. Maintenant C.I.A.- Initiales d'une certaine protection – Dans la croûte – Lettre grecque.
- F. Celui de France est renommé – Manquent de simplicité – Barre d'ancre.
- G. Transport parisien – Abréviation musicale – Déambuler – Parcouru des yeux.
- H. Ancienne mesure – Ramener au calme.
- I. Germandrées à fleurs jaunes - Entreprit.
- J. Arrivés parmi nous – Lustres.
- K. Saint de bon conseil – Mieux vaut ne pas se trouver dans sa ligne.
- L. Impôt extraordinaire – Vieille bête.
- M. Rend plus étroit – Partie verticale d'une jupe.
- N. Consonnes – Qualifie une industrie touristique.
- O. Hydrocarbures – Pris connaissance – Fossé qui traverse un étang.

LES PETITES ANNONCES

Donne citerne à fuel

Pouvant servir d'abreuvoirs
3 x 700 Litres

Tél : 02.37.37.36.39

CMPA-R

PIECES AUTO D'OCCASION

TOUTES MARQUES

REMORQUAGE TOUTES DISTANCES

Enlèvement épave

06.08.81.83.26 - 78 grande rue
28 240 Champrond en Gâtine

La prochaine feuille de chou paraîtra vers la mi-juin.



Une réunion aura lieu mi-mai afin que vous puissiez nous transmettre directement les articles que vous souhaitez y faire apparaître.

Toutes suggestions seront les bienvenues.

Pour toutes personnes souhaitant être conviées à cette réunion (commerçants, artisans, associations, particuliers habitants Champrond, ...) merci de bien vouloir communiquer vos coordonnées et notamment votre adresse e-mail en mairie.

